

Procès-verbal du conseil municipal  
du jeudi 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le cinq février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil sous la présidence de Mr Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Hélène EPINAT, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Nathalie MARCHAND, Josiane VIALLETON, Christophe VIBOUD.

Absent : Jean-Pierre LAFARGE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*

A l'ordre du jour :

1. Réfection des chemins forestiers.
2. Rythmes scolaires rentrée 2024.
3. Point sur les travaux en cours
4. Tarifs garderie au 01/09/2024.
5. Cantine scolaire.
6. Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Boule.
7. Questions diverses.

\*\*\*

20h 30 : Ouverture de la séance. Présence publique : aucune.

**1. Réfection des chemins forestiers :** plusieurs projets sont actuellement à l'étude :

- Sur le secteur dit des « 4 chemins », au sud de Gouterelle, un massif de 80 hectares peuplé de chênes et pins sylvestres nécessite l'aménagement d'un chemin de débardage, les tracés existants ne permettant pas le passage des engins adéquats. A la demande du Groupement Forestier (sujet débattu il y a un an au Conseil), le CNPF a réalisé un projet qu'il présentera aux 32 propriétaires concernés, le 28 février prochain. Ce projet, qui s'élève à 48 835 €, sera subventionné à hauteur de 80 % par la Région, le solde - soit 9 766 € - restant à autofinancer.
- Par ailleurs, le Département propose actuellement, sur le canton de Boën sur Lignon, 30 % de subventions pour la réfection des chemins forestiers. Loire - Forez Agglo s'engage également à hauteur de 10 % sur ces opérations dont l'objectif est également lié à la défense incendie. Il est proposé au Conseil Municipal le chemin dit de la « coursière de Bonnefond », le chemin des Fourmiaux et le chemin de la Prêle. Un accès côté sud au hameau de La Valette est également retenu, mais nous demanderons pour ce chemin une subvention complémentaire plus avantageuse.

**2. Rythmes scolaires rentrée 2024 :**

L'académie de Lyon nous demande de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée, ceci même si elle reste à l'identique, ce qui est le cas pour Marcoux. Cette résolution est votée à l'unanimité.

### 3. Point sur les travaux en cours :

- Le bâtiment de stockage en bois, en contrebas de la place de la mairie derrière le monument aux morts est terminé. Quelques menus travaux de finition intérieure restent à faire, mais il est d'ores et déjà entré en fonction et abrite désormais les tables et bancs de la municipalité.
- En ce qui concerne le local des jeunes, les travaux se poursuivent : électricité, plâtrerie-peinture, isolation...
- L'aménagement de l'entrée sud du bourg est à l'arrêt. Tous les réseaux ont été refaits. Les travaux reprendront en septembre, lorsque le sol se sera tassé naturellement. D'ici là nous procéderons cet été au nettoyage de la pièce d'eau.

### 4. Tarif garderie au 01/09/2024 :

Le tarif de base restera à 1 € la demi-heure, mais pour pouvoir obtenir une aide de la CAF devra être modulé en fonction du quotient familial. Ces nouveaux tarifs seront appliqués au 1<sup>er</sup>/09/2024.

### 5. Cantine scolaire :

Des critiques ayant été reçues sur la qualité des repas, nous avons convoqué notre prestataire pour en discuter lors d'un entretien où les parents d'élèves étaient également représentés. Nous sommes dans l'attente de sa réponse, ainsi que d'une proposition concurrente avec une liste de menus sur une quinzaine.

### 6. Demande de subvention de l'Amicale Boule :

L'Amicale Boule organise cette année avec l'E.S.B. du Pays d'Astrée les éliminatoires quadrettes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> divisions et nous sollicite pour un soutien financier. Le conseil décide d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

### 7. Questions diverses :

- Divagation des chiens : une plainte a été déposée en gendarmerie par une habitante de Marcoux qui s'est fait mordre par un chien en liberté. Nous faisons notre possible pour faire entendre raison au propriétaire, mais ne pouvons user de moyens coercitifs, sinon prévenir immédiatement la gendarmerie en cas de constat de divagation.
- Loge aux Vignes : le gérant nous a demandé la possibilité d'aménager une terrasse aux abords du restaurant. Deux projets ont été imaginés et doivent être peaufinés avant mise en œuvre.
- Télésurveillance : le projet est en « stand-by » en raison d'un conflit avec le SIEL qui se prévaut d'une exclusivité sur le sujet, mais pour un budget très largement supérieur. Nous sommes dans l'expectative...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire  
Pierre VERDIER

Le Secrétaire  
Michel PONCHON